

Dossier AMIANTE



La Direction Générale du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté souhaite apporter les informations suivantes :

- Des suites du renvoi de l'examen de ce dossier par le Tribunal correctionnel de Besançon au 30 juin 2017 et dans le respect et la sérénité des débats judiciaires, il ne sera pas apporté de commentaire sur le fond de l'affaire jusqu'au prononcé du jugement.
- L'établissement communiquera sur ce dossier à l'issue du prononcé du délibéré.
- Dans l'attente, il est fait appel au sens des responsabilités et au professionnalisme de chacun, l'établissement se réservant le droit de réagir par voie de justice à tout propos diffamatoire.

Renseignements – contacts presse :

Service Communication & Relations Publiques

Romuald VIVOT : 03 81 38 58 57 - r.vivot@chi-hautecomte.fr